



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 1^{er} avril 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 24 mars 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Géraldine Chéreau, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Yvette Bouguen, Serge Nilly

Pouvoirs :

Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Nadine Constantino
Patrick Vaineau a donné pouvoir Yvette Metzger
Manuel Pottier a donné pouvoir à Gérard Jambou
David Le Doussal a donné pouvoir à Eric Alagon
Carole Anache a donné pouvoir à Danièle Kha
Stéphane Guillevin a donné pouvoir à Erwan Balanant
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant à compter de 22 heures.

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Géraldine Guet

5. FIXATION DU FORFAIT ATTRIBUE AUX ECOLES PRIVEES POUR L'ANNEE 2015

Accusé certifié exécutoire

Réception ~~Exposé~~ : 13/04/2015

Publication : 14/04/2015

La municipalité a décidé de conforter son aide financière aux écoles privées.

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

En 2014, le montant alloué était de 525 € par enfant quimperlois.



Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal de porter le forfait aux écoles privées sous contrat d'association à un montant de 541 € par élève quimperlois pour l'année 2015.

Avis favorable de commission petite enfance, éducation et jeunesse du 19 mars 2015

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 24 mars 2015

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'attribution des subventions 2015 à l'unanimité.

Pour expédition conforme
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ

